

Le Label Rouge

La conquête du végétal d'ornement

2017 marque pour l'association Excellence Végétale le renforcement de son activité avec la concrétisation des dossiers de certification « Label Rouge » pour les rosiers et les géraniums. Une labellisation qui intéresse les professionnels du paysage.

[Par Yaël Haddad

L'association Excellence Végétale, créée en 2009, regroupe producteurs, distributeurs spécialisés et jardiniers amateurs désireux d'œuvrer au développement d'une gamme de végétaux de qualité supérieure, en développant la certification « Label Rouge », plébiscitée par tous dans le secteur alimentaire. Un objectif qui cible d'abord le grand public, mais qui suscite aussi un intérêt marqué chez les producteurs et les professionnels du paysage. Les premiers y voient une manière de relancer leur activité, et les seconds de répondre à des demandes croissantes de clients désireux d'avoir des aménagements qualitatifs offrant une bonne garantie

d'évolution dans le temps et un entretien facile des plantes – quitte à investir un peu plus au départ. Excellence Végétale assure l'accompagnement des groupes de travail, la gestion des dossiers d'homologation ainsi que la défense et la promotion des produits labellisés. L'obtention des premières certifications, pour les dahlias en 2011, a permis de lancer la dynamique. Aujourd'hui, le développement se poursuit avec une palette

plus large de dahlias et l'obtention du sésame pour de nouvelles gammes végétales, à l'instar des sapins de Noël en 2016 et des rosiers et géraniums en 2017.

Variété de dahlia Mercurey labellisée en 2016 et commercialisée depuis 2017.



EXCELLENCE VÉGÉTALE



Le premier niveau de sélection des rosiers Label Rouge est réalisé parmi les roses primées dans les concours internationaux comme celui de Bagatelle.

Mise en scène d'un rosier Label Rouge au jardin des Plantes d'Orléans.



C. Seco

Une destination spécifique, un contrôle de l'État

L'attribution du label s'appuie sur l'organisation d'un plan de contrôle chez les producteurs et sur un suivi de la qualité par un jury de consommateurs ou au travers d'observations permettant de comparer le produit labellisé avec les produits « courants ». Avant 2012, seules les semences de gazon disposaient d'une labellisation « Label Rouge Gazon Haute Qualité » portée par l'association Progazon depuis 1987. Les compositions labellisées, une trentaine à ce jour, sont classées en trois catégories selon l'usage, avec des qualités spécifiques pour chacune : sport et jeux (résistance au piétinement, régénération rapide); détente et agrément (installation rapide, entretien aisé, utilisation courante); ornement (esthétisme, pelouse fine). Les variétés et les pourcentages en mélange sont validés par un comité d'experts



EXCELLENCE VÉGÉTALE



en fonction des catégories. Ils peuvent évoluer avec l'avancée des connaissances et l'arrivée au catalogue officiel de nouvelles créations variétales. Les critères de choix des semences reposent sur les essais officiels réalisés par le Groupe d'étude des variétés et des semences (Geves). Le contrôle est assuré par un organisme indépendant, le Service officiel de contrôle et de certification des semences et plants (SOC) du ministère de l'Agriculture.



L'une des variétés Label Rouge, le géranium zonal Sunrise Kristiana, fleurs doubles, port droit, rose.

Dahlias : 120 variétés disponibles

Le projet de labellisation pour les produits végétaux d'ornement porté par Excellence Végétale a démarré par les dahlias, une plante quelque peu délaissée ces dernières années, car jugée désuète et difficile à conduire. « Il s'agissait de redynamiser le marché en proposant des produits de qualité



EXCELLENCE VÉGÉTALE

garantissant une culture aisée ainsi qu'une gamme diversifiée et renouvelée. Les dahlias ont toute leur place dans les massifs fleuris d'aujourd'hui, mêlant annuelles et vivaces », explique Catherine Secq, déléguée générale de l'association. Le premier lot de candidates au Label Rouge ne comprenait qu'une vingtaine

de variétés et une production de 60 000 tubercules en 2012. Désormais, près de 120 variétés sont disponibles, et la production de 2016 est estimée à 200 000 bulbes, issus des établissements Ernest Turc et Nova-Flore. Les principaux critères de sélection des variétés s'intéressent à l'abondance de la floraison, à

leur bonne tenue et à leur très bonne résistance aux maladies. En ce qui concerne la production, les tubercules doivent présenter un calibre de 90 g minimum, une durée de culture de 20 semaines, contre 17 pour les variétés standard, et doivent être triés à la main. Un moyen d'assurer un niveau de maturité optimal et une meilleure conservation. Pour garantir un haut niveau de conformité en matière de couleur et de forme, les pieds mères doivent être renouvelés tous les cinq ans.

Sapins de Noël : coupe tardive garantie

Les premiers sapins de Noël Label Rouge ont obtenu le sésame des instances officielles fin novembre 2016, juste avant la phase de récolte de ce produit hautement saisonnier. Les 20 000 épicéas et Nordmann se sont écoulés très rapidement. L'objectif à moyen terme est d'atteindre de 20 à 30 % des parts de marché dans un secteur qui représente près de 172,5 M€ (chiffres 2015). Les critères de qualité englobent des aspects esthétiques – sujet dense et bien équilibré – mais aussi une garantie de fraîcheur permettant de conserver le sapin durant plusieurs semaines, les achats se faisant majoritairement avant le 15 décembre.

Rosiers : une aide pour l'acheteur

Sélectionnées sur la base d'une centaine de roses primées dans les grands concours



Rosier buisson Botticelli à fleurs groupées de chez Meilland.



Nordmann.



EXCELLENCE VÉGÉTALE

Géranium Label Rouge au jardin des Plantes de Paris avec, au premier plan, la variété 'DarkCaliente Pink', fleurs simples, rose tendre, feuillage foncé et zoné, à massif ou non.

internationaux depuis une quinzaine d'années, les variétés retenues pour la labellisation, une soixantaine à ce jour, ont subi un second criblage fondé sur des procédés de culture et de récolte exigeants. Face à l'abondance de produits sur le marché, il s'agit d'aider l'acheteur à trouver la bonne espèce pour le bon usage et à garantir une qualité intrinsèque qui n'est pas pleinement visible au moment de l'acquisition. La labellisation est centrée sur les rosiers traditionnels greffés et en racines nues, conditionnés ou en conteneurs, répartis au sein de quatre catégories :

- rosier buisson à grandes fleurs, avec une seule fleur par tige, idéal en isolé ou au premier plan d'un massif (23 variétés) ;
- rosier buisson à fleurs groupées, pour massifs ou en isolé (16 variétés) ;
- rosier paysager de forme arbustive ou couvre-sol utilisé en haie, fond de massif ou terre-plein (9 variétés) ;
- rosier grimpant (5 variétés).

Les rosiers retenus possèdent d'excellentes qualités de vigueur, de floribondité et de résistance aux maladies.

Géraniums : couronne pour le « roi des balcons »

Une cinquantaine de variétés de géranium « zonal » (à port érigé) ou « lierre double » (port retombant) ont obtenu le Label Rouge depuis le printemps 2017. Parmi les critères majeurs de sélection, une floraison abondante et continue, une excellente résistance aux maladies, une croissance rapide et harmonieuse, la limitation de l'usage des nanifiants pour permettre une bonne expression de la plante une fois installée et un écart entre les rangs de production deux fois plus important pour favoriser un développement harmonieux des plants. « Comme pour le dahlia, les professionnels ont ressenti le besoin de redorer le blason de cette plante qualifiée de "roi des balcons" mais que l'on pourrait utiliser pour de nombreux autres usages au jardin, y compris en massif », souligne Catherine Secq. À ce jour, 19 géraniums roses, 9 rouges, 6 violets, 3 orange et 2 blancs sont proposés.

Perspectives pour agrandir la famille

Forte du succès des labellisations de ces dernières années, Excellence Végétale poursuit son investissement dans d'autres projets. Concernant les fruitiers, elle s'appuie sur le constat selon lequel il existerait un manque d'exactitude en matière de variété et de nombre

de produits disponibles sur le marché avec, à la clé, une insatisfaction des acheteurs. Le cahier des charges en cours d'élaboration repose principalement sur une véritable garantie variétale et une mise à fruits rapide, entre deux et cinq ans maximum, en lien avec la qualité du porte-greffe. Pour ce dossier, l'association travaille en partenariat avec

Gazon Label Rouge « détente et agrément ».

le lycée horticole de Montluçon-Larequille et l'École Du Breuil. S'appuyant sur le fort développement des jardins potagers, Excellence Végétale vient de lancer trois nouveaux dossiers : plants potagers, aromatiques et petits fruits. Elle s'intéresse aussi à la certification des plantes acidophiles (camélias, rhododendrons, hortensias, azalées). ■

Réglementation du Label Rouge

L'article L641-1 du Code rural précise que « peuvent bénéficier d'un label rouge les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés. Le label rouge atteste que ces denrées et produits possèdent des caractéristiques spécifiques établissant un niveau de qualité supérieure résultant notamment de leurs conditions particulières de production ou de fabrication et conformes à un cahier des charges, qui les distinguent des denrées et produits similaires habituellement commercialisés ».

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES VARIÉTÉS LABEL ROUGE : www.qualite-plantes.org

